

**Avis adopté**

Séance plénière du 9 juillet 2025

*Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur*

**Déclaration du groupe CFDT**

Ce projet d'avis qui devait se focaliser sur le financement de l'enseignement supérieur s'est élargi au fil des nombreuses auditions. Le résultat est un texte long qui aborde de nombreux aspects, ce qui justifie le changement de titre. Il occulte le pilier fondamental de la recherche et de son financement. Ce choix assumé a rendu l'exercice délicat tant le financement de l'enseignement supérieur relève aussi de la recherche.

L'avis a mis l'accent sur les enjeux et risques du développement de formations privées lucratives. C'est en effet un sujet important, que le ministère de l'enseignement supérieur partage à travers le projet de loi pour « un meilleur encadrement de l'enseignement supérieur privé à but lucratif pour mieux protéger les étudiants ». Cet avis contribuera, espérons-le, au débat parlementaire qui s'ouvre.

Nous soutenons particulièrement les préconisations visant à permettre aux universités de devenir des acteurs majeurs de la formation tout au long de la vie, en facilitant l'accès aux dispositifs de financement, la mobilité professionnelle et la reconnaissance des compétences sur le marché du travail, via l'inscription des formations au RNCP. La généralisation des conseils de perfectionnement dans les universités doit permettre à l'enseignement supérieur de mieux remplir sa mission de préparation, d'orientation et d'insertion professionnelle.

Pour la CFDT l'enseignement supérieur est un puissant facteur d'émancipation si on le rend accessible au plus grand nombre. Cela suppose un ancrage territorial de l'enseignement supérieur public, un investissement dans les pratiques et les moyens pédagogiques, et par un financement équitable des différentes filières, sélectives ou non. Ce financement doit être stabilisé par une dotation pluriannuelle et ne pas dépendre des financements par appel à projets.

**La CFDT votera ce projet d'avis.**